

*Initiatives parlementaires*

mes à feu à des fins criminelles, on réglerait le problème du contrôle des armes à feu.

Le règlement qui a été proposé aujourd'hui à la Chambre des communes traite essentiellement de l'utilisation d'armes à feu à des fins non criminelles, et nous devons examiner cette question. J'y reviendrai dans un instant.

Quelqu'un a dit que 1 400 personnes meurent chaque année à la suite d'accidents, de suicides, et cetera. Ce ne sont pas des criminels; alors, nous ne pouvons pas accepter cela en guise de compensation. Nous ne pouvons pas dire, comme bien des gens l'ont fait dans le débat sur le contrôle des armes à feu: «Que le contrôle des armes à feu ne soit pas rigoureux. Qu'on se concentre uniquement sur les criminels qui utilisent des armes à feu.» Je dis qu'il faut tenir compte des deux. Je voudrais que cela soit très clair.

Le projet de loi présenté par le député de Kitchener vise à faire quatre choses si j'ai bien compris.

D'abord, ce projet rendrait l'article 85 du Code criminel plus rigoureux et porterait de un an à trois ans la peine minimum obligatoire dans le cas d'une première infraction.

Deuxièmement, il abolirait toute possibilité de libération conditionnelle.

Permettez-moi de revenir au premier point; je voudrais dire que j'accepterais le renvoi de ce projet de loi à un comité. Nous serions prêts à l'étudier sérieusement. Certains ont proposé que la peine soit portée de un an à cinq ans, mais je crois que le comité devrait plutôt songer à trois ans. C'est ce qu'a dit le député de Cap-Breton—The Sydneys. Je crois que c'est une chose dont nous pourrions discuter au comité.

Je souscris au principe contenu dans ce projet de loi, à savoir qu'il faut augmenter cette période d'un an. Comme mon collègue le sait, j'ai changé d'idée. J'ai écouté, comme il se doit et comme je le fais toujours, mes électeurs de Port Moody — Coquitlam. C'est troublant de constater à quel point les gens ordinaires s'inquiètent, sont vraiment bouleversés et ont peur à cause de l'augmentation des crimes avec violence au Canada. À mes yeux, cela ne signifie rien de bon.

Il est déplorable de voir le nombre de crimes violents augmenter. Les gens s'inquiètent, et c'est très important; je déclare pour mes électeurs qui liront ceci ou qui m'écoutent en ce moment que je porte attention à tout ce qu'ils ont à dire et que c'est la raison pour laquelle j'appuie le projet du député aujourd'hui.

En deuxième lieu, ce projet de loi propose d'annuler tout recours à la libération conditionnelle. Ma réaction à ce sujet est plus mitigée; je me pose des questions à cet égard. Aucun précédent ne serait créé car nous procédons déjà ainsi en cas de meurtre je crois; on refuse toute

libération conditionnelle pour un certain nombre d'années.

Toutefois, je ne voudrais pas aller à l'encontre du système de libération conditionnelle. J'aimerais en savoir plus long et voir ce que le député a à dire en comité; je sais qu'il a déjà proposé d'apporter quelques amendements à son projet de loi. J'aimerais les voir et les examiner de près. C'est une question qui me préoccupe.

Troisièmement, il dit que le projet de loi fait en sorte que la peine obligatoire n'influe pas sur la peine imposée pour une autre infraction. Je pense que c'est une bonne idée, et je l'appuie.

Quatrièmement, il dit que le projet de loi exige le consentement du procureur général de la province pour porter une accusation en vertu de l'article 85, c'est-à-dire pour accuser quelqu'un d'avoir une arme en sa possession au moment de commettre une infraction. Quant à savoir si l'on peut retirer cette accusation ou plaider à un autre chef d'accusation pour échapper à la peine, je voudrais dire au député que, lorsque j'étais procureur de la Couronne, je n'ai jamais vu quelqu'un accusés de possession d'arme plaider coupable pour échapper à sa peine. Lorsque j'étais avocat de la défense, je disais à mes clients: «Vous êtes accusés de possession d'arme, vous encourez une peine d'emprisonnement.»

• (1840)

Le député m'a dit que les choses avaient changé dans les tribunaux. J'en suis surpris. D'après ce que j'ai vu, quelqu'un qui était accusé d'avoir une arme en sa possession au moment de commettre une infraction écopait toujours d'une peine d'emprisonnement s'il était jugé coupable.

Je peux accepter cette idée. Elle permet des situations pouvant sortir de l'ordinaire. J'ai cité l'exemple d'un autochtone d'une localité du Nord. Il est facile d'accuser de vol qualifié quelqu'un qui boit en ayant un fusil en sa possession. Si vous êtes chasseur ou trappeur, vous avez toujours un fusil en votre possession et vous pourriez facilement vous retrouver dans une situation exceptionnelle où vous seriez en infraction. Je pense que le député en tient compte dans ce projet de loi. Je suis content qu'il l'ait inclus.

Pour résumer, je dirais que je suis en faveur de la tolérance zéro. Nous devrions avoir des lois très strictes pour punir les transgressions. Nous devrions également avoir un bon système de contrôle des armes à feu, et c'est là l'élément non criminel du crime.

On ne devrait pas permettre que des armes d'assaut semi-automatiques modifiées entrent au pays comme elles le font maintenant. Ce gouvernement tarde trop à adopter une réglementation efficace qui mettrait fin à ce trafic.